



Prévention Santé et Nutrition  
Des Seniors actifs

Déposé à la Sous-Préfecture  
de ROCHEFORT, le 14 MARS 2013

## CONVENTION n°13.126

### Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2010 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par son Premier Adjoint en vertu de l'arrêté ASG n°10.0787 en date du 21 juin 2010, rendu exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D'une part,

### Et

L'association OCEAN D'ETOILES, dont le siège social est situé 8 rue du Trésor d'Henri IV - 17110 ST GEORGES DE DIDONNE, (déclarée le 20 janvier 2006, n°W172001494) représentée par Madame France DETILLEUX, Présidente, dûment habilitée à l'effet des présentes,

D'autre part,

### IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

**Article 1 :** A compter du 01 mars 2013 et jusqu'au 31 mai 2013, l'association OCEAN D'ETOILES est chargée de mettre en place des ateliers d'initiation au QI GONG et au TAI CHI, dans le cadre du programme PENSA (Prévention santé Et Nutrition des Seniors Actifs).

**Article 2 :** L'association OCEAN D'ETOILES a des missions spécifiques :

- Animer des cours d'initiation au qi gong et au tai chi
- Organiser les inscriptions et la constitution des groupes de 10 personnes
- Perforer les cartes multi-ateliers de chaque participant à ses cours
- Transmettre la liste des présences suite aux ateliers
- Communiquer aux participants les documents relatifs au programme PENSA fournis par la coordonnatrice du dit programme.

.../...

**Article 3** : Madame France DETILLEUX et Monsieur Bernard BOIZON, intervenants, s'engagent à ne pas participer aux ateliers, au titre d'adhérents PENSA, dans l'année de son intervention.

**Article 4** : La rémunération de l'association OCEAN D'ETOILES est basée sur 24 € HT (vingt quatre euros hors taxes) de l'heure, dans un maximum de 16 heures mensuelles.

Fait à ROYAN, le 1<sup>er</sup> mars 2013

Pour l'Association OCEAN D'ETOILES,  
La Présidente,

Le Député-Maire,



Madame France DETILLEUX



Didier QUENTIN

